



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 16 décembre

N° 2024/12-11

FINANCES – ACTUALISATION DE L'OPERATION D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE LES PETITS PRINCES – AUTORISATION DE DEPÔT DE DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE LUNDI SEIZE DECEMBRE A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Mathilde BORNE, Richard CORVAISIER et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY

ABSENTS REPRESENTÉS :

Marthe JEREZ représentée par Luisa PAPE

Nathalie MARLIER représentée par Isabelle SERAN

Marie-Hélène WEBER représentée Thierry DEWINTRE

Marion COLIN représentée par Anne LE LANCHON

Clara BIANCO représentée par Catherine ESTOUP

Jérôme AZUARA représenté par Philippe GUY

Estelle BERETTI représentée par Carine BARBIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Luisa PAPE

Délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2024**N° 2024/12-11****FINANCES – ACTUALISATION DE L'OPERATION D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE LES PETITS PRINCES – AUTORISATION DE DEPÔT DE DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances et aux commerces de proximité expose :

La Ville de Castelnau-le-Lez a approuvé lors du précédent conseil municipal les travaux d'agrandissement de l'école maternelle *Les Petits Princes* afin de répondre à l'évolution des besoins scolaires et mettre à disposition un lieu de restauration situé dans l'enceinte même de l'établissement.

Après réflexion et un nouvel examen des modalités techniques de l'opération, il s'avère opportun d'intégrer au projet initial un dortoir supplémentaire. Cette démarche permettra d'anticiper de futurs besoins tout en offrant d'ores et déjà une plus grande souplesse aux équipes éducatives dans leur organisation.

L'opération d'extension comprendra par conséquent, la construction d'un restaurant scolaire, d'une salle de classe à l'étage, d'un dortoir et d'un ensemble de locaux complémentaires attenants. L'accès à l'étage se fera par la création, dans la continuité, d'un escalier qui sera directement relié au cheminement prévu et menant au restaurant scolaire.

Le coût total de l'opération révisée est estimé à 1,17 M€ HT et se détaille comme suit :

- Travaux : 1,03 M€ HT,
- Maîtrise d'œuvre, études, matériels, divers : 0,14 M€ HT.

Par ailleurs, les services déconcentrés de l'État ont publié en date du 02 décembre 2024 la nouvelle instruction relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans laquelle les opérations de création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires figurent parmi les quelques grandes priorités thématiques d'investissement susceptibles d'être bénéficiaires d'une subvention.

Il convient dès lors de, profiter de cette nouvelle possibilité de financement pour constituer un dossier de demande complémentaire auprès des services concernés de la préfecture et, par voie de conséquence, procéder à la mise à jour du plan de financement prévisionnel établi précédemment.

Aussi, le plan de financement prévisionnel actualisé pourrait se répartir entre un financement de l'État au titre de la DSIL pour 412 k€, soit 40% du coût prévisionnel des travaux, du Conseil Départemental pour 412k€, soit 40% dudit coût et des fonds propres pour 207 k€, soit les 20% restants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction préfectorale du 02 décembre 2024 relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)- exercice 2025,

Vu la délibération n°2024/10-09 en date du 23 octobre 2024 portant approbation du projet de création d'un restaurant scolaire, d'une classe maternelle et du dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du département de l'Hérault,

Vu l'avis de la commission des Finances et des Affaires Économiques en date du 10 décembre 2024,

Considérant par ailleurs que les demandes de subventions ne peuvent être présentées que lorsque l'opération et ses modalités de financement ont été préalablement approuvées par le conseil municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'actualisation de l'opération d'extension de l'école maternelle *Les Petits Princes* dont Le montant général de l'opération est estimé à 1,17 M€ HT dont 1,03 M€ HT de travaux.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté.

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour la réalisation des travaux au titre de la DSIL pour un montant de 412 k€ et du département de l'Hérault pour 412 k€, la Ville de Castelnau-le-Lez finançant les 20% restants, soit 207 k€.

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tous les actes afférents à cette affaire.

- De dire que les crédits seront inscrits aux budget primitif 2025 et suivants et le cas échéant, les modifications seront prises en compte dans le cadre de la Décision Modificative N°1 du Budget Primitif 2024.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Luisa PAPE, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER représentée par Isabelle SERAN, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER représentée Thierry DEWINTRE, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Anne LE LANCHON, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Catherine ESTOUP, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Philippe GUY, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI représentée par Carine BARBIER et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY)

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 16 DECEMBRE 2024

**LE MAIRE
Frédéric LAFFORGUE**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.